

Pourquoi est-ce un problème...



...si j'utilise une clé USB personnelle à des fins professionnelles?

Pourquoi est-ce un problème
<ul style="list-style-type: none">• Si vous la perdez ou l'égaré, vous aurez alors également perdu ou égaré l'information (du Ministère) qui s'y trouve.• La politique d'EDSC stipule que dans le cadre de leur travail, tous les employés doivent utiliser un dispositif fourni par le Ministère.
Scénario
Vous devez apporter des fichiers en version électronique à une réunion demain. Vous songez à vous procurer une clé USB du Ministère, mais vous réalisez rapidement que vous ne disposez pas suffisamment de temps pour obtenir l'approbation requise. Que devriez-vous faire?
Mesures possibles (votez pour la bonne réponse)
<ul style="list-style-type: none">• Option 1 : Utilisez une clé USB personnelle avec laquelle vous n'avez jamais eu de problème par le passé.• Option 2 : Allez acheter une nouvelle clé USB, vous serez ainsi certain qu'elle est sécuritaire.• Option 3 : Envoyez les fichiers par courriel au président de la réunion ou stockez-les sur un ordinateur portable du Ministère pour les apporter avec vous.
Explication
<ul style="list-style-type: none">• L'option 3 est la bonne réponse.• Envoyer les fichiers par courriel est la méthode la plus simple, à condition que l'information n'ait pas une cote de sécurité supérieure à « Protégé B ». Si vous avez un ordinateur portable du Ministère à votre disposition, vous pouvez y stocker vos fichiers.• Même si vous n'avez jamais eu de problème avec une clé USB personnelle par le passé, cela ne signifie pas qu'il est sécuritaire de l'utiliser pour y stocker des renseignements liés au travail.• Les clés USB neuves achetées en magasin peuvent être altérées au cours de la production. Ainsi, même si vous croyez qu'elles sont sécuritaires, elles ne le sont peut-être pas. De plus, vous pouvez également perdre ou égarer ces clés.
Messages clés à retenir
<ul style="list-style-type: none">• Vous devez toujours utiliser des dispositifs (ordinateurs portatifs, clés USB) fournis par le Ministère pour transporter des renseignements ministériels.• Seuls les dispositifs USB fournis par le Ministère peuvent être connectés au réseau.
Pour de plus amples renseignements
<ul style="list-style-type: none">• Dispositifs de stockage portatifs• Dispositifs portatifs approuvés